

MARSILLY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué en date du vingt-et-un février deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé PINEAU, Maire.

Présents : Monsieur Hervé PINEAU, Monsieur Jacques GLENEAUD, Madame Martine RENAUD, Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Monsieur Franck COUDRAY, Monsieur Joseph GARCIA, Madame Monique BARRIERE, Monsieur Daniel MAHE, Madame Joële CHAMBRIER-DONNADIEU, Madame Annie COURCY, Madame Marie BADIER, Monsieur Gilles PIARD

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Daniel MARCONNET à Madame Laureyne VIAUD-TANQUART, Madame Nicole MANGOT à Madame Annie COURCY

Absents : Monsieur Stéphane ALLAIS, Monsieur Christophe GUIBERT, Monsieur Sylvain FLOGNY, Monsieur Eric FERAUD, Madame Caroline BOURGUE,

Secrétaire de séance : Madame Marie BADIER

Date de la convocation : 21/02/2024	Nombre de votants	14
Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	Bulletins blancs	00
23	Abstentions	00
Nombre de membres en exercice	Suffrages exprimés	14
19	Pour	14
Nombre de membres présents	Contre	00
12		
Nombre de procuration		
02		

24.14 - Mise à disposition d'infrastructures communales au profit des associations de Marsilly - Autorisation de signature d'une convention avec l'Association Histoire et Culture pour la mise à disposition de la salle du Petit Poucet

Dans le cadre du soutien aux associations marselloises, la Commune, en plus d'une aide financière versée sous forme de subvention, est amenée à mettre gracieusement à disposition de celles-ci des locaux et/ou équipements communaux, selon des modalités réglées par voie de convention. Ces dernières ont vocation à définir au mieux les conditions dans lesquelles les infrastructures peuvent être utilisées, ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties. Elles visent à clarifier et à améliorer les relations entre la commune et les associations, mais également à optimiser la gestion des différents équipements.

L'association Histoire et Culture sollicite la mise à disposition de la salle du Petit Poucet, afin d'y organiser ses activités, sur la période d'avril à décembre 2024.

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

AR Prefecture

017-211702220-20240227-DEL2414-DE
Reçu le 29/02/2024

Considérant la nécessité de fixer les conditions de mise à disposition des locaux communaux au profit des associations,

Considérant la demande du 29 janvier 2024, présentée par l'association Histoire et Culture, pour l'occupation ponctuelle de la salle du Petit Poucet sur la période d'avril à décembre 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la convention ci-annexée ;

AUTORISE Monsieur Daniel MARCONNET, Adjoint chargé des Affaires sociales, de la vie associative, de la communication et des animations, ou Monsieur le Maire, à signer ladite convention avec l'association bénéficiaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Marsilly, le 28 février 2024

Le Maire,
Hervé PINEAU



La Secrétaire,
Marie BADIER